

84

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 15. — Mars 1898.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1898

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père. — M. Delamotte.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemin, secrétaire-général.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Morel, Vantroys et Guillemot. — Secrétaire-Général : M. Mouret-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Pillois. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Noché. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavallier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Rôblin. Vice-Président : M. Doucat. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.
CREIL. — Président : M. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chapinot. Vice-Présidents : M. Petit. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Gannier. Délégué : M. Ducro.
GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Vice-Présidents : MM. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon. Vice-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. Vice-Présid. : MM. Gury et Bouffet. Secrétaire : M. Conin. Vice-Secr. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefèvre.

Société d'Horticulture et d'Apiculture
de l'arrondissement de Senlis,
Subventionnée par le Gouvernement de la République.

DIX-NEUVIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux et perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,
QUI AURA LIEU A SENLIS**

DANS LA PREMIÈRE QUINZAINE DE JUILLET (1)

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARTICLE 1^{er}. — Les horticulteurs, apiculteurs et amateurs, faisant ou non partie de la Société, sont invités à prendre part à l'Exposition, laquelle durera trois jours, du dimanche au mardi.

Pendant ces trois jours, l'Exposition sera ouverte de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Le dimanche, à deux heures de relevée, les récompenses seront décernées en séance solennelle, concurremment avec celles de la Société d'Agriculture.

ART. 2. — Le prix d'entrée à l'Exposition est fixé à 0,50 centimes, sauf pour les membres de la Société, accompagnés de leur famille habitant la même maison, quand ils présenteront leur quittance de l'année 1898, qui tiendra lieu de carte d'entrée. — Les enfants au-dessous de dix ans, qui accompagneront leurs parents, entreront également sans payer. — Les enfants des écoles communales, accompagnés

(1) L'Exposition devant concorder avec le Concours cantonal de la Société d'Agriculture, le jour précis de cette Exposition sera indiqué ultérieurement, et par une circulaire spéciale.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10192

SHAS



0 000000 054096

de leurs professeurs, les vieillards et les enfants de l'Hospice et de l'Orphelinat, seront admis gratuitement le jour et à l'heure qui seront fixés par la Commission, après entente. — Les établissements libres d'instruction pourront faire visiter l'Exposition à leurs élèves, accompagnés d'un maître, moyennant une entrée de 0,20 centimes par personne. Ils devront en informer d'avance la Commission, pour le choix du jour et de l'heure.

ART. 3. — Les objets exposés devront appartenir à l'Exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 4. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés lisiblement. Les produits industriels porteront, en outre, sur leur étiquette, leur prix de vente habituel.

ART. 5. — Ils devront être rendus, aux frais des exposants, dans le local de l'Exposition, au plus tard le vendredi, veille de l'ouverture. Toutefois, les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au samedi, à huit heures du matin, *terme de rigueur*. — La journée du mercredi sera consacrée à l'enlèvement des objets déposés; ceux qui n'auraient pas été repris par leurs propriétaires seront considérés comme abandonnés à la Société.

ART. 6. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. NOCHÉ, rue Rougemaille, au plus tard le 20 juin, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'ils devront exposer, et *l'emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — La Commission se réserve le droit de faire constater leur existence, depuis six mois au moins, dans les cultures de l'Exposant.

ART. 7. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des lots. Elle apportera tous ses soins à leur conservation, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait. Elle désignera leur

place aux Exposants qui, au surplus, seront tenus de se conformer à toutes ses prescriptions, sauf recours au Bureau central, tant en ce qui concerne l'arrangement des lots que pour la police intérieure de l'Exposition.

ART. 8. — Les membres du Jury, au nombre de cinq, seront demandés aux Sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président de la Société, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du présent Règlement et de dresser procès-verbal de leurs délibérations. — Mesdames les Dames patronnesses sont invitées à se réunir pour faire elles-mêmes l'attribution de la médaille qu'elles auront offerte. — Messieurs les Jurés sont priés de se rendre directement à la Salle des Séances de la Société, place du Parvis-Notre-Dame, le samedi à dix heures et demie précises du matin.

ART. 9. — Après le passage du Jury, une pancarte, portant la mention de la récompense obtenue par l'Exposant, sera placée au centre de chaque lot.

ART. 10. — Six catégories sont établies dans chaque concours: *horticulteurs marchands; jardiniers maraîchers; amateurs et jardiniers bourgeois; directeurs ou jardiniers de grands établissements non consacrés au commerce; apiculteurs; industries se rapportant à l'horticulture et à l'apiculture*. De plus, un concours spécial sera ouvert entre MM. les *Instituteurs primaires* de l'arrondissement de Senlis, pour récompenser soit des progrès en horticulture, soit l'organisation d'un travail pratique dans leurs écoles.

ART. 11. — Le Jury pourra décerner dans chaque catégorie d'Exposants :

1° Un premier prix consistant en un diplôme, une médaille commémorative et 400 fr. en espèces;

2° Un deuxième prix consistant en un diplôme, une médaille commémorative et 50 fr. en espèces;

3° Des médailles de vermeil et d'argent de divers modules.

Les premiers et seconds prix tiendront lieu, aux Exposants

qui les auront obtenus, de toutes les médailles qui leur auront été décernées; toutefois, les récompenses attribuées aux divers lots primés seront mentionnées sur les diplômes.

Dans le cas où le lauréat qui aurait obtenu un premier ou un deuxième prix préférerait une médaille, la Société tiendrait à sa disposition une médaille d'or de la valeur de la prime à laquelle il aurait eu droit.

ART 12. — Il ne pourra être admis dans les lots d'ensemble que *six variétés* de chaque espèce de fleurs ou de légumes; au-delà de ce nombre, les lots seraient classés séparément dans un *concours spécial de collections*.

ART 13. — En outre, des médailles pourront être décernées à des jardiniers, membres de la Société depuis trois ans au moins, dont les bons et loyaux services, constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix ans au moins dans la même maison. Les certificats, dûment légalisés, et les pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressées à M. MOURET, secrétaire-général de la Société, avant le 1^{er} dimanche de juillet.

ART 14. — Les récompenses attribuées aux garçons-jardiniers par le Jury d'examen institué par la Société, seront décernées à la séance solennelle.

ART 15. — Une médaille de vermeil (*legs de M. le docteur Pigeaux*) sera attribuée, par le Jury, pour l'introduction ou la vulgarisation de variétés nouvelles en fleurs, fruits ou légumes.

Approuvé en Assemblée générale, le 6 mars 1898.

Le Secrétaire-Général, Le Président de la Société,
MOURET-APPERT. THIRION.

N. B. — Un Banquet commun avec la Société d'Agriculture aura lieu le dimanche, dans un local qui sera fixé ultérieurement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MOURET, secrétaire-général de la Société.

A la Séance générale du 3 Avril, une Conférence sur
LE HANNETON sera faite par M. Valadon, président de la
Section cantonale de Nanteuil-le-Haudouin.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 MARS 1898.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans modification.

Est admis comme membre de la Société :

M. DESMARAIS, garçon jardinier au château de Montataire.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces ci-après :

1^o Lettre de M. Thuillot, secrétaire de la Section cantonale de Creil, annonçant le décès du président de la Section, M. Pauquet, aux obsèques duquel il a convoqué les membres de la Section. — A ce propos, M. le Président exprime, au nom de toute la Société, les regrets unanimes que méritait M. Pauquet par son caractère, son intelligence et son dévouement. Il ajoute que ces regrets ont été exprimés par lui, dans un discours prononcé sur la tombe de M. Pauquet, mais qu'il a dû ne pas faire reproduire au Bulletin, en raison du caractère en partie politique de cette cérémonie.

2^o Lettre annonçant le décès de M. Léopold Bertre, président de la *Société d'horticulture et de botanique du Centre de la Normandie*. L'assemblée adresse à notre Société correspondante de Lisieux, l'expression de sa sympathie.

3^o Lettre de M. le Maire de Senlis, ayant pour but de nous faire savoir que le Conseil municipal a bien voulu voter une

somme de cent francs, prix d'une médaille d'or, pour notre prochaine Exposition. La Société décide qu'un témoignage de sa reconnaissance sera inséré au procès-verbal.

4° Lettre de M. Roblin, président de la Section de Betz, annonçant que, sur sa proposition, le Conseil municipal de Betz a voté une somme de 150 fr. pour le hannetonage.

5° Lettre de M. Valadon, président de la Section de Nanteuil, promettant de venir faire une conférence sur le hanneton, à la réunion du 3 avril prochain.

6° Lettre de M. Vantroys, vice-président, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et félicitant la Société de l'heureuse issue des difficultés par lesquelles elle vient de passer.

7° Lettre de M. Charles Baltet, membre correspondant, annonçant l'envoi des exemplaires de *l'Art de Greffer* qui lui ont été demandés, et l'offre de deux de ses autres ouvrages : *La Culture fruitière* et *l'Horticulture en Belgique*, dont il fait don à la Bibliothèque de la Société. M. le Président sollicite un vote de remerciements à notre généreux correspondant, et saisit cette occasion d'annoncer que M. Ch. Baltet vient d'être honoré, de la part du gouvernement russe, de la décoration de l'ordre de Sainte-Anne.

8° Lettre de M. Abel Chatenay, secrétaire-général de la Société nationale d'horticulture, demandant à notre Société de désigner un ou deux délégués, à qui seraient délivrées des cartes spéciales donnant entrée au Congrès d'horticulture et à l'Exposition qui l'accompagnera, avec réduction de 50 0/0 sur le trajet en chemin de fer. M. le Président estime que les bénéficiaires de cette faveur doivent être des garçons jardiniers. L'assemblée acclame cette proposition et décide que le Conseil d'administration, dans sa réunion d'avril, désignera deux garçons jardiniers parmi ceux qui lui seront présentés.

9° Lettre de M. le Président de l'*Association Haut-Marnaise d'Horticulture, de Viticulture et de Sylviculture*, siégeant à Langres, qui veut bien nous demander l'échange

de nos bulletins, ce qui a été voté à l'unanimité par le Conseil d'administration.

10° Un numéro spécial de la *Semaine Horticole* consacré à la mémoire de J. Linden.

11° Une circulaire de la *Société des Chrysanthémistes du Nord de la France* qui annonce, pour le 10 novembre 1898, à Lille, dans les vastes salles du Palais-Rameau, un Congrès chrysanthémiste, accompagné d'une grande Exposition internationale de Chrysanthèmes qui s'ouvrira le jeudi 11 novembre, pour se terminer le lundi 13 et dont le programme sera arrêté et publié sous peu.

12° Le programme de l'Exposition qu'organisera la Société d'horticulture de l'Orne, à Alençon, du mercredi 29 juin au lundi 4 juillet 1898.

13° Des procès-verbaux des Sections de Nanteuil et de Betz.

14° Les observations météorologiques de janvier et février derniers, tableaux dressés par notre dévoué collègue, M. Lavallée, instituteur à Brest.

15° Les catalogues et prix-courants suivants : — Diffuseur Briet, à Pierrefonds, pour la fabrication du cidre ; — Plants d'asperges et de fraises chez G. Cosse, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier) ; — Quincaillerie horticole et treillages de Philippon, rue Saint-Antoine, à Paris ; — Porte-fraises de Lacroix, à Châlons-sur-Marne.

M. Pillois, secrétaire-général-adjoint, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa réunion de ce jour : — Le Conseil a approuvé la rédaction du Règlement de l'Exposition de 1898, qui se fera à Senlis concurremment avec le Concours cantonal agricole, et a décidé que l'envoi en serait fait comme d'habitude, en en indiquant approximativement la date dans la première quinzaine de juillet ; une circulaire spéciale sera imprimée et expédiée pour indiquer la date précise, dès que

la Société d'agriculture aura fixé celle de son Concours. — L'assemblée ratifie cette décision à l'unanimité.

Ensuite de quoi le scrutin est ouvert pour la nomination du vice-président et d'un secrétaire-général. 44 membres prennent part à ce scrutin ; la majorité absolue exige 23 voix. Ont obtenu :

Comme vice-président :

MM. GUILLEMINOT.....	30 voix.
TESTARD.....	8 —
MOUY.....	2 —
Sylvain BERGER.....	1 —
BORDIER.....	1 —
Bulletins blancs ou nuls.....	2 —
Total.....	44 voix.

Comme secrétaire-général :

MM. MOURET-APPERT.....	35 voix.
PILLOIS.....	4 —
VAILLANT.....	1 —
RABARDELLE.....	1 —
Bulletins blancs et nuls.....	3 —

En conséquence, M. le Président proclame élus M. Guillemintot comme vice-président, et M. Mouret comme secrétaire-général, puis il invite ce dernier, présent à la séance, à venir prendre place au bureau.

La parole est donnée à M. le Professeur, qui continue, à la grande satisfaction de l'assemblée, sa remarquable leçon d'organographie végétale, et regrette, en terminant, que la température ne permette pas de faire une leçon pratique au Jardin.

Après lui, M. Hardret fait une lecture humoristique sur l'apiculture, qui provoque l'hilarité générale.

Enfin, M. Benjamin ayant demandé et obtenu la parole, demande que la Société prenne régulièrement une part

active aux obsèques de ses membres, et même qu'elle vienne en aide à la veuve et aux enfants du décédé.

M. le Président répond que la question doit être renvoyée au Conseil d'administration, qui en étudiera l'application ; et la séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Betz.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1898.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Roblin.

Sont présents : MM. Doucet, Pascon, Folléat ; MM. les instituteurs Defrocourt, Rebours et Caron.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté sans observation.

Sur la demande de M. le Président et des sociétaires présents, la leçon théorique est remplacée par une leçon pratique faite au jardin de M. Roblin. M. le Professeur effectue, en même temps qu'il la raisonne, la taille du Pêcher et de la Vigne, et intéresse les membres présents par ses explications claires et précises.

La séance est levée à quatre heures et demie, après le tirage de la tombola.

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1898.

Les membres présents sont : MM. Ducró, Droux, Lafontaine, Fasquelle, Gannier, Oudin, Dandrieux, Gacongne, Montiers, Legros (de Rouville), Vimeux, Mercier, Quervel.

M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur la Tige, et sur la taille du Pêcher.

Séance levée à trois heures et demie, après tirage de la tombola.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1898.

Le jeudi 27 janvier, à trois heures et demie de relevée, la Section cantonale de Nanteuil s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hardy, vice-président.

Étaient présents au bureau : MM. Hardy et Grélez.

La séance s'ouvre par la lecture du dernier procès-verbal, qui a été adopté.

La parole est ensuite donnée à M. Lozet pour le développement de sa leçon du mois : la Tige.

Cette leçon faite aux vingt et un élèves de l'école des garçons, amenés par M. Grélez, a été attentivement écoutée, surtout qu'à l'appui de ses explications M. Lozet plaça sous les yeux de son jeune auditoire un dessin très détaillé de la coupe transversale d'une tige de plante dicotylédone.

La séance a été levée à quatre heures et demie. Il n'y a pas eu de tombola.

DÉGUSTATIONS

15 Février.

POIRE BERGAMOTTE SANNIER (Jardin d'expériences). — Fruit moyen, presque rond, plus large que haut. — Peau jaune clair, faiblement tiquetée de brun clair. — Chair blanc jaunâtre, demi-fine, très tendre, suffisamment juteuse et sucrée. — Fruit bon quand il va en mars et avril.

25 Février.

TRIOMPHE DE TOURNAI (Jardin d'expériences). — Fruit plus que moyen, ovoïde bosselé, jaune d'or unicolore. — Chair un peu farineuse, tendre, insuffisamment juteuse, bien sucrée. — Assez bon.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La sciure de bois en horticulture. — La sciure de bois, connue de tout le monde, est bien souvent délaissée en horticulture; cependant les différents bons usages que l'on peut en retirer devraient attirer sur elle l'attention de tous les jardiniers. Il est vrai qu'elle n'est pas toujours à la portée de tous, mais un grand nombre peuvent se la procurer gratis; car qui n'a pas dans sa localité ou dans les environs, sinon une scierie à eau ou à vapeur, du moins des scieurs de long?

Amendement. — Considérée au point de vue de l'amendement, la sciure de bois contribue puissamment à ameublir les terres argileuses et fortes, et dans les terres trop légères et sablonneuses à retenir l'humidité et à leur donner une douce fraîcheur.

Couches. — Elle peut parfaitement être employée pour la construction des couches.

Etiollement. — On s'en sert avec avantage pour l'étiollement des différents légumes, comme les céleris, etc. Elle est aussi d'une grande utilité pour la culture des witloofs.

Buttage. — Elle sert à butter les asperges au printemps, ce qui rend la récolte très facile et expéditive, sans crainte d'endommager les turions naissants si on débute à la main.

Paillis. — Employée comme paillis, surtout pour les fraisiers, la sciure de bois entretient la fraîcheur au pied de la plante.

Cette année, ayant paillé avec de la sciure plus de deux

mille fraisiers cultivés en bordures et exposés en plein midi, je n'ai pas eu besoin d'arroser une seule fois, malgré les grandes chaleurs persistantes, et la récolte des fraises a été au-dessus de toute espérance.

(*Lyon horticole*).

VAN DER EECKEN.

* *

Culture des Oignons à Fleurs. — L'une des méthodes de culture des Oignons à fleurs les plus curieuses est certainement celle qui consiste à mettre des Jacinthes dans des Betteraves, de grosses Carottes ou de gros Navets.

Pour les Betteraves, on choisit, de préférence, les rouges qui développent les feuilles purpurines très ornementales. On coupe une Betterave à quelque distance du collet, puis on la creuse en forme de vase, en donnant à l'ouverture un diamètre suffisant pour le passage de l'Oignon. Le collet est conservé, mais, la Betterave étant renversée, il se trouve à la partie inférieure. Quelle que soit la profondeur de l'ouverture, il faut qu'il reste, au-dessus du collet, au moins cinq ou six centimètres de chair non creusée pour que les feuilles de la Betterave puissent se développer.

Ceci fait, cette ouverture est remplie de mousse hachée que l'on tasse assez fortement et sur laquelle on place l'Oignon. Ou bien encore on entoure la base de l'Oignon d'un paquet de mousse que l'on fixe ensuite dans l'ouverture.

Ce vase improvisé peut servir de suspension, ou encore de vase ordinaire en enfonçant, dans le collet trois petits pieds en bois, mais alors il faut laisser assez d'espace au-dessous pour que les feuilles puissent se développer librement.

Comme pour les autres procédés de culture des plantes bulbeuses en appartement, on place les Betteraves dans l'obscurité jusqu'à l'enracinement de l'Oignon qu'elles contiennent; puis on les rapporte dans l'appartement et on les traite comme s'il s'agissait de la culture en pots.

Les feuilles de la Betterave employée comme support se

développent, se redressent, entourent la racine et forment une touffe de feuillage d'une charmante coloration, du sommet de laquelle émergent les fleurs de la Jacinthe.

(*Le Petit Jardin*.)

Albert MAUMENÉ.

* *

L'Art de faire les Bouquets. — Il y a maintenant deux sortes de bouquetières : celles qui le deviennent par apprentissage et celles qui le deviennent par passe-temps. Nous connaissons les premières; les secondes viennent de se révéler à l'Exposition d'horticulture de Paris, où l'on a organisé, comme l'an passé, un concours de bouquets à leur intention.

Le concours a même eu, cette fois, une forme tout à fait piquante : il comportait une sorte d'examen pratique de vingt minutes, pendant lesquelles les concurrentes ont dû, sous les yeux d'un jury de dames, faire leurs bouquets *à la main*.

Je souhaitais humblement aux personnes qui devaient prendre part à cette lutte, toute d'émulation et de talent, de ne pas se laisser intimider par leurs juges, et je désirais vivement que les délicates attaches de leurs poignets ne fussent pas trop fatiguées à serrer les hampes des fleurs qu'elles avaient à assembler. Ces vœux ont été exaucés.

La Commission qui a eu l'heureuse idée de ce concours avait ses raisons pour l'organiser comme elle l'avait décidé.

Il n'en est pas moins vrai que le bouquet fait à la main est difficilement autre chose qu'un médiocre bouquet. Pourquoi cela? Parce qu'il est lié.

Il eût été préférable, plus commode, moins fatigant, de donner aux candidates, pour y édifier leurs bouquets, des vases *ad hoc* : un cornet, une potiche, ou le svelte porte-bouquets au galbe infundibuliforme, élégant et hardi, qui rappelle les verres de Bohême du XVII^e siècle.

J'ajoute que cette disposition permettrait d'apprécier une chose importante : les proportions du bouquet par rapport au vase-support. Cela a bien son intérêt.

On fabrique aujourd'hui des porte-bouquets de même aspect que les verres de Bohême; mais les lèvres en sont légèrement recourbées à la façon des bords d'une corolle de Liseron, et la base, terminée en pointe, s'emboîte dans un pied métallique non fragile.

Dans un de ces vases, mettez une poignée d'épis de Glaïeuls variés et de hauteurs inégales, vous aurez un bouquet, un vrai. Quelques feuilles, deux ou trois épis non encore fleuris, mais dont les premiers boutons s'entr'ouvrent, achèvent de le bien caractériser : ces épis finissent d'indiquer dans toutes ses parties la plante qui vous a fourni les éléments du bouquet; ils vous montrent tous les états de la floraison des Glaïeuls.

Ce que je dis pour les Glaïeuls, il faudrait le répéter pour les Roses, les Chrysanthèmes, les Pivoines, etc.

Dans les petits vases, deux ou trois fleurs suffisent généralement, posées sans recherche, pour procurer d'un seul coup un de ces effets d'opposition ou d'harmonie que nous aimons tant.

Une branche de Balisier, une Rose thé, un brin de Graminée (Phalaride roseau) réunis, procurent un de ces effets-là, et l'on peut les obtenir de cent autres façons.

L'essentiel est de grouper les fleurs, autant que possible, telles qu'elles se présentent sur la plante où on les a cueillies. Si un fruit pend à l'une des branches, ne l'enlevez pas : c'est un caractère.

D'ailleurs, c'est précisément quand on les observe au jardin, dans la liberté de leur croissance, que les plantes peuvent nous suggérer des idées sur la forme idéale des bouquets. Ici, rien ne les entrave, rien ne les lie : leurs branches rayonnent, elles s'écartent, se dressent à l'aise, sans qu'aucun pli vienne froisser une feuille ou meurtrir un pétale; l'air les inonde, la lumière les baigne, mettant, par son jeu, tantôt une ombre douce, tantôt une tache éclatante sur le luisant des feuilles. Des fleurs sont épanouies;

d'autres, encore fermées, demeurent cachées dans le bouton dont la peau tendue va s'ouvrir. Toutes s'élèvent au-dessus de la plante, se dégagent de la masse feuillée, se disséminent au gré de l'éparpillement des pousses.

C'est cela qu'on voit dans les jardins; le sentir est affaire d'attention; s'en inspirer, affaire de pratique.

Donc, peu importe la forme pyramidale ou irrégulière de l'ensemble : l'essentiel est que les branches du bouquet rayonnent, se dégagent les unes des autres et nous montrent tout ce qu'il y a d'harmonieux, d'ondoyant, dans tous les contours des feuilles et des fleurs.

Les Japonais, « qui sont les premiers décorateurs du monde », n'admettent pas qu'un bouquet soit lié; ils ne conçoivent point, non plus, qu'il ait une symétrie.

Ainsi, pour eux, placer une fleur entre deux branches de feuillage, ou une branche de feuillage entre deux fleurs, c'est commettre une lourde faute d'esthétique.

Les Japonais veulent que les bouquets soient simples et naturels; aussi, ne suis-je pas surpris qu'ils aient créé des lois de l'art floral et des écoles pour les enseigner.

En France, nous n'avons encore rien de pareil; mais voyez la curieuse coïncidence : tandis que la Société d'horticulture crée ce concours de bouquets, qui est peut-être bien un commencement d'école, un grand journal mondain enregistre le fait très suggestif de ce couple japonais, installé à Paris, et dont la femme, « une petite personne mignonne comme une poupée », a pour métier d'aller en ville apprendre aux belles dames l'art si délicat de grouper des fleurs dans un vase.

(*Revue horticole*).

Georges BELLAIR.

* *

La prune « Le Czar ». — Cette prune est de grandeur moyenne, de forme ovale, un peu plus arrondie que la variété *Prince Engelbert* et marquée d'une suture assez profonde. La peau, peu épaisse mais assez solide, ce qui est

une qualité pour le transport, est d'un coloris rouge foncé passant au noir à la complète maturité, et se couvrant alors d'une légère pruine bleue d'où il résulte que ce fruit paye réellement de mine. La queue est courte, mince, vert brunâtre, profondément implantée. Chair jaunâtre, molle, pulpeuse, très juteuse, s'isolant bien du noyau, parfumée et d'un goût agréable. Le noyau est petit et mince.

C'est une belle et bonne prune de table. M. Biebuyck nous dit que d'ordinaire elle commence à mûrir dès la première semaine d'août et que la variété mériterait d'être plantée en verger.

L'arbre est aussi fertile que le prunier *Prince Engelbert*, dont il provient, et le fruit mûrit quinze jours avant ce dernier.

Encore une qualité : les pluies ne font jamais crevasser les fruits.

EM. RODIGAS.

(*Bulletin d'arboriculture, de floriculture et de culture potagère*).

* *

Cerise Reine-Hortense. — Très beau fruit, fertile en espalier, mais produisant peu à l'air libre. On peut la cueillir encore au mois d'août.

Le peu de fertilité de cette variété provient de ses fleurs mal constituées; cette variété se fécondant mal elle-même, il est nécessaire de planter dans ses environs une variété précoce dont la floraison puisse suppléer à sa fécondation. Le voisinage d'abeilles a produit de bons résultats.

(*Bulletin de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure*).

* *

Destruction des Vers de terre. — On détruit facilement les vers de terre en arrosant le sol où ils se trouvent avec de l'eau contenant en dissolution de la chaux en poudre; au

bout de quelques minutes, les lombrics sortent de terre et viennent mourir à la surface du sol.

Le même procédé s'emploie aussi pour détruire les champignons qui viennent dans les serres.

(*Bulletin horticole de Liège*.)

APICULTURE ⁽¹⁾

Nous avons dit qu'en hiver deux fléaux redoutables menacent les abeilles. En effet, ces pauvres insectes n'échappent à l'un de ces fléaux que pour mieux retomber dans l'autre. Ainsi, lorsque pendant cette désagréable saison un froid intense se prolonge trop longtemps, les abeilles subissent un degré d'engourdissement tel qu'il va parfois jusqu'à la mort. Si au contraire l'hiver est relativement peu rigoureux, qu'à des journées froides succède alternativement une température douce, l'engourdissement n'a pas le temps de se produire; alors les abeilles, jouissant d'une vie active, sont obligées de se nourrir des provisions qu'elles avaient, il est vrai, en prévision amassées; mais, malheureusement, les vivres d'intérieur se trouvent souvent épuisés bien avant que la nature ait pu extérieurement en fournir d'autres; de sorte que tout aussitôt survient la famine, causant aussi la mort d'un certain nombre de colonies, particulièrement celles qui sont faibles, pauvres, c'est-à-dire mal hivernées.

C'est donc bien par un hivernage sérieusement fait que l'on anéantira dans une large mesure les effets funestes du froid et de la faim. On ne réussira pas toujours à les conjurer complètement, parce que, dans certains pays où le froid et l'hiver sont généralement longs, la végétation peu active au

(1) Voir les numéros de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et décembre 1897 et janvier 1898 du Bulletin.

printemps, les abeilles ne trouvent pas facilement de quoi se nourrir assez à temps, puis enfin parce que les lois naturelles ne peuvent pas être toutes vaincues par l'homme, dont les efforts restent toujours bien au-dessous de la puissance de la nature. Néanmoins, disons en toute connaissance de cause que le professionnel soigneux perd bien peu d'abeilles et lorsqu'il sait ses colonies bien approvisionnées, bien abritées, suffisamment aérées, il se considère dans le même cas que l'horticulteur dont les serres et les châssis sont intérieurement pourvus d'une bonne température, puis extérieurement revêtus d'une bonne couverture. Dans ces conditions, l'un comme l'autre peuvent braver la mauvaise saison sans souci du lendemain et compter que leur labeur et les soins qu'ils ont pris ne seront pas peine perdue.

L'hiver, les abeilles se reposent d'un sommeil léthargique et semblent mortes. Mais, de son côté, l'apiculteur de profession, qui possède un certain nombre de colonies, ne doit pas s'endormir ni les perdre de vue ; une visite aux ruchées est de temps en temps nécessaire ; par exemple après une violente tempête, après une tombée de neige ; autant pour se rendre compte que toutes les ruches sont bien restées à leur place que pour voir si la neige ou la glace n'entrave pas la circulation de l'air, et pour s'assurer qu'aucun rongeur ou autre ennemi des abeilles n'est venu troubler aucune famille.

Suivant le cas, il faut s'empressez d'y remédier en faisant disparaître les obstacles. On y procède bien doucement, de manière à ce que les habitants des ruches ne se doutent pas du bien qui leur est fait, rappelant ici que tout mouvement brusque nuit et les prédispose à se fâcher et surtout à absorber de la nourriture dont ils se passeraient sans une alerte inattendue.

Après avoir pris tous ces soins extérieurs, l'apiculteur s'emploie dans les mauvais jours, les longues soirées, à revoir son matériel, à réparer les outils et les ruches détériorées, de manière à avoir tout ce qu'il faut au moment oppor-

tun, c'est-à-dire au retour de la bonne saison, qui vient ranimer et vivifier tous les êtres organisés et dont l'abeille au premier rayon de soleil offre l'exemple le plus sensible.

Chant de l'Abeille ouvrière (1).

LE PRINTEMPS.

Si je m'éveille, brillante abeille,
C'est que partout je ressens la chaleur,
C'est que Phœbus, cette grande merveille,
Vient me tirer d'une longue torpeur.

L'ÉTÉ.

Si je voyage, agile abeille,
C'est que les bois sont émaillés de fleurs,
C'est que la plaine, admirable corbeille,
M'offre à chaque pas des présents enchanteurs.

L'AUTOMNE.

Si je repose, fragile abeille,
C'est pour attendre le retour des beaux jours,
C'est pour attendre que l'aurore vermeille
M'invite à faire mes mille et un parcours.

L'HIVER.

Si je m'endors, fragile abeille,
C'est pour attendre mon bien aimé printemps,
C'est pour attendre que Cybèle s'éveille
Et me prépare de précieux aliments.

TOUJOURS !

Tout mon travail est pour ma république,
Que je protège de toute mon ardeur ;
A la soutenir, sans cesse je m'applique,
Et n'aimant pas qu'on trouble son bonheur,
Ardente à la défendre, si parfois je pique,
C'est pour combattre l'injuste, l'iniquité ;
C'est pour user d'un droit, certes, patriotique,
Que vainement je cherche au mot de Liberté.

C. L.

(1) Essai de rimes irrégulières.

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

JANVIER 1898				FÉVRIER 1898			
DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MAXIMA	MINIMA			MAXIMA	MINIMA
1	—	8.3	4.6	1	—	10.3	-0.1 ⁽³⁾
2	3 ^{mm}	8.2	4.1	2	0 ^{mm} 6	8	0.1 ⁽³⁾
3	0 4	5.4	-2	3	0 7	10.2	2 ⁽³⁾
4		6	2.1	4	4 2	8.1	0.1
5		6.3	2.4	5	0 7	7.3	0 ⁽⁴⁾
6		7.9	3	6	3 4	8.3	0.2 ⁽³⁾
7		8.8	4.3	7	2 6	6.4	0.9 ⁽³⁾
8	0 8	8.2	4.9	8	7 3	6.9	2.1 ⁽³⁾
9	0 2	9	5	9	0 1	8.8	3
10		10	-0.1	10		10.2	3.7
11		8.2	-0.9 ⁽¹⁾	11		10.1	4
12		5.9	-0.6 ⁽¹⁾	12		10.2	5.3
13		4.3	0 ⁽¹⁾	13		9.2	5
14		3.2	1 ⁽¹⁾	14		10	1
15		3	-3 ⁽¹⁾	15		10.1	1.2
16		1	0.2 ⁽²⁾	16		10.4	0.4
17		0.4	-3.2	17		10.6	0.8
18		1	-5	18	0 4	10.2	-0.9
19		2.2	-5.5	19	3 4	9.3	3
20		3.5	-1	20	0 2	8.4	0
21		6.4	-0.1	21		7.2	0.1
22		8.2	2.1	22	3 2	5	0
23		9.3	2.2	23	0 9	5.5	2
24		10.2	3.3	24	0 8	5.6	1
25		10	5	25	0 7	5	0
26		9.2	-1.6	26	0 2	8.1	0.1 ⁽⁴⁾
27		8.2	-3	27	9 2	10.1	1.2
28		8	-7.3	28	0 1	10.3	2.2
29		7	-7.2				
30		7.8	-7.4				
31		12.3	2.2				
Total	4 ^{mm} 4	M [°]		Total	38 ^{mm} 7	M [°]	

(¹) Brouillard intense. — (²) Brouillard et givre. — (³) Giboulées.
— (⁴) Neige.

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.